



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

## **PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 28 MAI 2015**

---

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire se sont rassemblés à la salle des fêtes de Pompaire sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Jacques DIEUMEGARD, Laurent ROUVREAU - Vice-présidents

Philippe ALBERT, Emmanuel ALLARD, Françoise BELY, Gilles BERTIN, Philippe CHARON, Hervé DE TALHOUET-ROY, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Nicolas GUILLEMINOT, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Béatrice LARGEAU, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Martine RINSANT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE - Conseillers

### Délégués suppléants :

Mickaël SICAUD suppléant de Nicolas GAMACHE  
Freddy DUBOIS suppléant de Mickaël CHARTIER  
Magalie BEAUFORT suppléant de Jean-Claude GUERIN  
Philippe GUIGNARD suppléant de Bernard MIMEAU  
Eliane FAZILLEAU suppléant de Jean-Michel RENAULT

### Pouvoirs :

Françoise PRESTAT-BERTHELOT donne procuration à Xavier ARGENTON  
Didier VOY donne procuration à Catherine THIBAUT  
Louis-Marie GUERINEAU donne procuration à Jacques DIEUMEGARD  
Patrick DEVAUD donne procuration à Hervé-Loïc BOUCHER  
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées : Véronique GILBERT, Françoise BABIN, Patrice BERGEON, Serge BOUTET, Nathalie BRESCIA, Guillaume CLEMENT, Sybille MARY, Jean-Michel MENANT, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Jacques DIEUMEGARD & Anne-Marie POINT

## SOMMAIRE

<b>AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>4</b>
COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION .....	4
<b>FINANCES .....</b>	<b>5</b>
LIGNE DE TRESORERIE DE 1 000 000 € - APPROBATION D'UN CONTRAT .....	5
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANTENNE COMMUNAUTAIRE DE THENEZAY CONSENTIE PAR LA COMMUNE DE THENEZAY – APPROBATION D'UN AVENANT N°11 .....	5
ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - AVENANT N°3 .....	6
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>6</b>
PARTICIPATION TRAVAUX - SCI LES METHIVIERS .....	6
ASSOCIATION L'ECOLE DE LA LAINE – FESTILAINE 2015 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE .....	7
MARCHÉ AU CADRAN OVIN – INNOVATION – ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE .....	8
SAS SFP – CONVENTION D'AIDE A L'INNOVATION – AVENANT N°2 .....	9
CONVENTION DE PARTENARIAT BŒUF À L'HERBE – AVENANT 2 .....	9
ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT .....	10
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTE SELECTIVE – LOTS 2 ET 3 - AVENANT N°1 .....	10
<b>INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>11</b>
MARCHE D'ETANCHEITE DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.....	11
<b>CULTURE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>12</b>
ADHESION 2015 CARUG .....	12
VISITES ET ANIMATIONS DU PATRIMOINE - ADOPTION DES TARIFS 2015 .....	12

<b>SPORT .....</b>	<b>13</b>
PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD ET CENTRE AQUATIQUE DE GATINEO – ADOPTION DES GRILLES TARIFAIRES 2015/2016 .....	13
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>14</b>

*M. le Président : Bonjour à tous, pour commencer, je vais laisser la parole à M. DIEUMEGARD, maire de Pompaire, qui nous accueille ce soir.*

*M. DIEUMEGARD : Bonsoir à tous et merci. Je suis ravi de vous recevoir à Pompaire pour cette séance de Conseil communautaire. C'est la première, il me semble, même si nous avons reçu d'autres réunions en comité plus restreint. Tout d'abord, je vous demande un peu d'indulgence pour l'acoustique médiocre de cette salle, son seul mérite est d'être grande puisqu'on peut tenir 600 personnes à table, ce qui laisse des marges de manœuvre pour l'élargissement du Conseil communautaire... Deux mots sur Pompaire selon la tradition : c'est une petite commune proche de Parthenay, d'une superficie de 1 280 ha, ce qui n'est pas très important. La population DGF est de 2 048 habitants. Nous faisons notre recensement l'année prochaine donc nous connaissons les chiffres de l'INSEE à ce moment-là.*

*Nous fonctionnons en intercommunalité depuis 1973, date de la création du district de Parthenay avec Châtillon, Parthenay, Le Tallud et Pompaire. Puis en 2001, nous avons connu la transformation du district en Communauté de communes avec l'élargissement progressif à Adilly, Fénerly et la Chapelle-Bertrand. Et puis évidemment 2014, la grande Communauté de communes. Notre commune, limitrophe de Parthenay est comme le Tallud, divisée en deux parties : il y a à peu près 1 000 habitants sur le centre bourg et 1 000 autres répartis sur les différents hameaux. Notre difficulté est de donner de la cohésion à cet ensemble et faire en sorte que tout le monde ait quand même un sentiment d'appartenance à cette commune.*

*C'est pour cette raison que nous avons regroupé les équipements sur le bourg, tels que la salle polyvalente. Seule la salle dite de l'Aubépine se trouve à l'écart, derrière Casino. Sinon tout le reste est centralisé ici et la plupart des manifestations se passent ici. Nous avons retrouvé notre restaurant du bourg, même si la « Clé des champs » est toujours ouverte bien sûr. Il va ouvrir début juillet, les derniers travaux sont en cours.*

*Deux autres informations : vous avez sur vos tables l'affiche de la Pompaïrienne qui est notre fête traditionnelle du début de l'été, c'est une randonnée festive avec des points de restauration tout au long du parcours. Vous y êtes cordialement invités. Le vendredi 5 juin à 18h30 a lieu un vernissage des œuvres de M. CAVAILLES, que beaucoup d'entre vous ont bien connu en tant qu'inspecteur d'éducation nationale et qui expose dans la salle du Conseil municipal.*

*Je vous souhaite une bonne soirée et un bon travail. Un pot de l'amitié vous sera offert à l'issue de la réunion.*

*M. le Président : Merci beaucoup M. DIEUMEGARD.*

## COMMANDE PUBLIQUE ET DECISIONS

*M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.*

*Mme PROUST : J'aurais voulu avoir des détails ou des explications concernant le fait de faire appel à une société pour des études de missions et conseils en ingénierie fiscale ? Je voudrais que vous nous en disiez un peu plus sur comment cela s'est décidé, quels sont les attendus et comme ça va se passer ?*

*M. MORIN : Cela concerne la recherche d'économies ou de recettes supplémentaires avec le cabinet CTR. C'est un travail sur l'optimisation de la fiscalité que ce soit sur la TASCOM ou les autres taxes. Le CTR va élaborer un rapport sur ce que nous pourrions faire comme gain de recettes. Par la suite, soit nous décidons de poursuivre la mission avec eux pour qu'ils aillent au bout de cette recherche et à ce moment-là ils sont rémunérés au pourcentage qui est indiqué avec un montant plafond, soit nous décidons que leur rapport n'est pas valable et nous stoppons la mission.*

*Mme PROUST : Ma deuxième question concerne les devis reçus pour l'animation du FLIP par M. GUINFOLEAU. Est-ce que c'est M. GUINFOLEAU, l'agent de la commune de Parthenay ?*

*M. le Président : Oui, c'est bien cela.*

*Mme PROUST : Et il a une entreprise pour faire ça ?*

*M. le Président : Oui, bien sûr.*

*Mme PROUST : Et c'est possible de faire ça ?*

*M. le Président : Oui bien sûr. Il y a une demande qui a été faite et il a été sélectionné.*

*M. GILBERT : Il est autoentrepreneur dans ce domaine-là et il a été sélectionné au regard de la prestation qu'il présente pour cette soirée-là. Concernant la recherche de partenariats, les trophées sont fabriqués par des ferronniers et sont achetés par des entreprises qui participent au financement du festival.*

*Mme PROUST : Nous n'avons pas déjà embauché quelqu'un en plus sur cette mission de recherche de partenariats ?*

*M. GILBERT : Cette mission de recherche de partenariat n'est pas la même. M. GUINFOLEAU n'intervient que sur les trophées festival et les partenaires pour les trophées du festival.*

*L'autre personne travaille sur le partenariat éditeur, et sur la question : comment pouvons-nous proposer des prestations à des éditeurs avec des animateurs du FLIP ? Nous avons également recruté des animateurs du festival qui s'occupent des mises à disposition des espaces pour des éditeurs qui vont être mis en valeur spécifiquement.*

*Mme PROUST : M. GUINFOLEAU est fonctionnaire, puisqu'il est agent de la commune de Parthenay. Nous ne sommes pas dans le cadre du conflit d'intérêt dans cette situation ? A la limite je n'attends pas de réponse claire maintenant, je voulais simplement vous alerter par rapport à ça.*

*M. le Président : D'accord.*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION**

M. Xavier ARGENTON : Magaly PROUST, conseillère communautaire, a émis le souhait de quitter la commission gouvernance dont elle est membre actuellement pour intégrer la commission scolaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de modifier la composition des commissions gouvernance et scolaire comme suit :

#### **COMMISSION GOUVERNANCE**

V/Président : Nicolas GAMACHE

<b>Catherine THIBAUT</b>	<b>Nicolas GUILLEMINOT</b>	<b>Nathalie BRESCIA</b>
<b>Sybille MARY</b>	<b>Nicolas MOREAU</b>	<b>Guillaume PARNAUDEAU</b>
<b>Thierry PASQUIER</b>	<b>Didier GAILLARD</b>	<b>Françoise BELY</b>
<b>Emmanuelle TORRE</b>	<b>François GILBERT</b>	<b>Dominique TEZENAS DU MONTCEL</b>
<b>Corinne MICHEL</b>	<b>Yolande TOUMIN</b>	<b>Serge BOUTET</b>
<b>Christophe MORIN</b>	<b>Rémy COURJAULT</b>	<b>Ludovic CHALEROUX</b>

#### **COMMISSION SCOLAIRE**

V/Présidente : Véronique GILBERT

<b>Anne-Laure SIGOGNEAU</b>	<b>Serge BOUTET</b>	<b>Natasha FLEAU</b>
<b>Nathalie VERGER</b>	<b>Jean-Paul CHAUSSONEAUX</b>	<b>Nathalie BRESCIA</b>
<b>Guillaume MOTARD</b>	<b>Franck ALLARD</b>	<b>Patrice BERGEON</b>
<b>Fridoline REAUD</b>	<b>Jean SIGOGNEAU</b>	<b>Françoise PRESTAT- BERTHELOT</b>
<b>Yolande TOUMIN</b>	<b>Anne-Marie POINT</b>	<b>Ludovic CHATELIER</b>
<b>Véronique CORNUAULT</b>	<b>Didier VOY</b>	<b>Danièle SOULARD</b>
<b>Michel ROY</b>	<b>Christophe MORIN</b>	<b>David ALLAPHILIPPE</b>
<b>Michel PELEGRIN</b>	<b>Magalie BEAUFORT</b>	<b>Sybille MARY</b>
<b>Claude DIEUMEGARD</b>	<b>Sandrine FOUQUET-GRASSET</b>	<b>Magaly PROUST</b>
<b>Marilyne BERTRAND</b>		

\* Adopte à l'unanimité

*Arrivée de Béatrice LARGEAU*

*M. LHERMITTE : Est-ce que vous pourriez ajouter à la commission scolaire Maryline BERTRAND, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Saint-Germier ?*

*M. ALBERT : Concernant Vausseroux, il faudrait remplacer Nadira BERGE par David ALAPHILLIPE.*

*M. le Président : C'est bien noté.*

## FINANCES

### LIGNE DE TRESORERIE DE 1 000 000 € - APPROBATION D'UN CONTRAT

M. Christophe MORIN : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a souscrit le 26 juin 2014 une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

Le contrat arrivant à échéance, une consultation a été lancée pour solliciter les différents organismes bancaires afin de connaître leurs conditions pour une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € sur une durée d'un an. (Propositions en pièce-jointe)

La Banque Postale propose une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour une durée d'un an aux conditions suivantes :

- commission d'engagement : 0,10 %,
- taux d'intérêt : index Eonia + 1,31 % (valeur Eonia au 14/05 - 0,143),
- commission de non utilisation 0,20 % du montant non utilisé,
- tirage minimum de 10 000 €,
- base de calcul : exact 360,
- périodicité paiement des intérêts : trimestrielle.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de souscrire une ligne de trésorerie de 1 000 000 € sur une durée d'un an auprès de la Banque Postale selon les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant et tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANTENNE COMMUNAUTAIRE DE THENEZAY CONSENTIE PAR LA COMMUNE DE THENEZAY – APPROBATION D'UN AVENANT N°11

M. Christophe MORIN : Par convention en date du 28 septembre 1999, la commune de Thénézay a mis à disposition de l'ancienne Communauté de communes du Pays Thénézéen les locaux abritant ses services techniques et administratifs.

Les locaux concernés sont les suivants :

- services techniques : immeuble sis 13 et 15 Place de la Liberté (parcelle cadastrée section AD numéro 49),
- services administratifs : deux bureaux et une salle de travail, d'une surface globale de 70m<sup>2</sup>, situés 28 Place de l'Hôtel de Ville, au premier étage de la Mairie de Thénézay, ainsi qu'une salle de travail mansardée, d'une surface de 60 m<sup>2</sup> environ, située au second étage du même bâtiment.

La convention prévoit que le loyer est révisable chaque année, en fonction de la variation de la moyenne, sur quatre trimestres, de l'indice national du coût de la construction.

Or, l'article L.145-34 du Code du Commerce, issu de la loi du 18 juin 2014, prévoit que deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux professionnels conclus ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 : l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales et l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités tertiaires autres que commerciales.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n°11 à la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Thénézay portant application de l'indice des loyers des activités tertiaires pour la révision du loyer, à compter du 28 septembre 2014, date de renouvellement tacite de la convention,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°11 à la convention précitée.

\* Adopte à l'unanimité

*M. JOLIVOT : Quel est le montant du loyer ?*

*M. MORIN : Je n'ai pas l'information ici mais je vous la transmettrai.*

*M. GARNIER : Il y a une différence entre les deux indices ?*

*M. MORIN : Oui, assez importante. En 2015, si nous n'avions pas acté la modification le loyer aurait été de 787,30 € et nous passons à 789,19 €, soit une augmentation de 0,24 %. Nous avons le choix entre les deux mais pour ce type d'activité c'est l'indice des activités tertiaires autres que commerciales qui s'applique.*

### ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - AVENANT N°3

M. Christophe MORIN : L'ancienne Communauté de communes de Parthenay a conclu ses contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après consultation des compagnies d'assurances selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot « Dommages aux biens et risques annexes », pour un coût annuel de 13 445,43 € TTC correspondant à 49 623 m<sup>2</sup> assurés.

Ce contrat a été transféré à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En 2014, la collectivité a vendu les ateliers-relais de la Bressandière et a transféré les biens correspondant à la compétence « EAU ». Cette année-là, elle a également fait assurer des écoles dont la compétence relevait préalablement des communes.

Afin de tenir compte de ces mouvements, SMACL Assurances invite la collectivité à conclure un avenant n°3 au contrat B.003.

Il en résulte une plus-value de 4 263,44 € TTC au titre de l'année 2014.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°3 au contrat B.0003 de SMACL Assurances,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférant à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### PARTICIPATION TRAVAUX - SCI LES MÉTHIVIERS

M. Didier GAILLARD : Suite à la vente des derniers locaux communautaires dans l'ancien abattoir de Parthenay à la fromagerie Blanc, l'entreprise Sofripar ne dispose plus d'accès direct à son site tel qu'initialement prévu dans le découpage du site en 1999.

La SCI les Méthiviers, propriétaire de la parcelle concernée, doit donc créer une nouvelle entrée.

Le coût de création est de 3 200 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir approuver une participation de 1 700 € HT au titre des aménagements du site de l'ex-abattoir,
- de dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2015 - budget principal - chapitre 204.

\* Adopte à l'unanimité

*Mme PROUST : Le montant équivaut environ à la moitié. Vous vous êtes mis d'accord avec l'entreprise pour prendre en charge la moitié du coût des travaux ?*

*M. GAILLARD : Oui c'est bien cela, l'autre partie est prise en charge par la SCI Les Méthiviers.*

*Mme PROUST : Nous nous avançons sur un montant et non sur une proportion ?*

*M. GAILLARD : Le montant résulte du devis.*

*Mme PROUST : Avons-nous demandé plusieurs devis ? Il y en avait un effectivement dans la commande publique de juin, mais ma question porte sur le fait que nous ne nous positionnons pas sur le principe de 50 % de la facture mais sur un montant. S'ils font appel à une autre entreprise et que le coût est moindre, nous paierons quand même ce montant ?*

*M. GAILLARD : Oui absolument, mais ils ne feront pas appel à une autre entreprise.*

*Mme PROUST : Est-ce que c'est la meilleure proposition, avez-vous vu les autres ?*

*M. GAILLARD : Oui, c'était la meilleure proposition.*

## ASSOCIATION L'ECOLE DE LA LAINE – FESTILAINES 2015 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. Didier GAILLARD : L'Ecole de la laine, hébergée à la Maison du Mouton à Vasles, est une association créée en 2006 dont le but est de conserver et diffuser les savoir-faire des habitants de la Gâtine en matière de transformation de la laine.

Elle compte une centaine d'adhérents, dont les 2/3 résident en Gâtine. Une trentaine d'adhérents participe au fonctionnement de l'Ecole. Ses missions sont :

- l'animation de stages (habilitation à la formation professionnelle),
- la teinture de laine naturelle,
- la fabrication de produits finis,
- la représentation de l'association sur une vingtaine d'événements par an en Poitou-Charentes, Vendée, Val de Loire.

C'est l'unique structure en France qui propose une offre complète de transformation artisanale de la laine, de la tonte du mouton au produit fini.

Elle organise du 18 au 20 septembre 2015 « Le Festilaine de Vasles » avec au programme :

Ateliers démonstration, Opération Tricot Ville (habillage de laine des arbres et éléments de décor urbain), marché de la laine, boutique, table ronde sur le marché de l'artisanat textile, restauration autour de l'agneau, projection de film, exposition, soirée contes, marché aux puces de la laine, démonstration de tonte et conduite de troupeaux, visite de la bergerie fromagère....

L'objectif de ce festilaine est de présenter au public la filière laine dans son intégralité et les moyens de la valoriser de façon artisanale.

Deux emplois à temps partiel ont été créés pour la mise en œuvre de l'évènement.

Le budget prévisionnel de l'action est de 62 135 €. L'association sollicite une subvention de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « L'Ecole de la laine » pour l'organisation de son évènement « Festilaine 2015 »,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 chapitre 65-6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopté à l'unanimité

*M. GAILLARD : Je vous invite à aller voir cette belle manifestation. L'association intervient dans les écoles au titre de l'APS, j'en appelle donc justement aux autres communes pour les faire intervenir dans leurs écoles. En général, leurs activités intéressent énormément les enfants.*



## MARCHÉ AU CADRAN OVIN – INNOVATION – ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE

M. Didier GAILLARD : Pour renforcer le poids économique du marché aux bestiaux de Parthenay dans la filière ovine, la SAS le marché aux Bestiaux de Parthenay porte le projet de modernisation du marché au cadran ovin. Ce projet s'inscrit dans la suite logique des actions précédemment soutenues par la collectivité en direction des filières d'élevage, et notamment en complément de la modernisation du marché bovin au cadran.

Depuis 2008, le nombre de moutons transitant par le marché diminue (- 34 % jusqu'en 2013), une reprise est observée en 2014 et se poursuit en 2015. Le procédé de vente et d'identification des ovins est modernisé par un investissement matériel important (travaux de site, matériels de vente et d'identification mobiles, développements informatiques de logiciels pour l'identification et la vente, ...)

L'opération contribue à faciliter la rémunération des usagers du marché, éleveurs et négociants (délais paiement écourtés entre autre). Elle permet une prestation concurrentielle à l'identification et à la vente qui est améliorée d'un point de vue qualitatif (traçabilité, transparence de l'offre et de la demande) et quantitatif (capacité de transit et de transactions augmentée, ouverture des débouchés commerciaux,...).

Il est espéré que la participation demandée par la SAS le marché aux bestiaux de Parthenay à la collectivité fasse effet levier sur celle de la Région, et sur celle du FEDER suivant le plan de financement suivant :

	Taux de participation	Participation réelle (avec des taux fixes)	Participation arrondies (avec 10 000 "budgétisé pour nous")
FEDER	60%	69 501,85 €	67 636,42 €
REGION (CRDD)	20%	15 000,00 €	15 000,00 €
CCPG		8 167,28 €	10 000,00 €
SAS Marché aux bestiaux	20%	23 167,28 €	23 200,00 €
	100%	115 836,42 € HT	

En contrepartie, la SAS le Marché de Parthenay s'engage à :

- réaliser son programme d'investissement dans un délai maximum de 2 ans à compter du dépôt de la demande et à maintenir l'activité sur la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et à l'exploiter lors des marchés hebdomadaires pendant au minimum une période de 5 ans à compter de la notification de la convention ;
- solliciter les aides auprès de la Région Poitou-Charentes, tel que prévu dans le plan de financement et transmettre tous les éléments relatifs à ces demandes à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SAS le Marché de Parthenay au titre du régime De Minimis dans le cadre du plan de financement présenté ci-dessus,
- d'approuver les termes de la convention d'aide ci-jointe,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe restaurant et marché de Bellevue 204.

\* Adopte à l'unanimité

## SAS SFP – CONVENTION D'AIDE A L'INNOVATION – AVENANT N°2

M. Didier GAILLARD : En date du 20 décembre 2013, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay a signé une convention d'aide à l'innovation avec la société SFP pour la mise en œuvre d'un système d'information et d'automatisation des flux de production.

La mise en œuvre a été décalée dans le temps notamment du fait des problématiques rencontrées pour obtenir un arrêté d'enregistrement au titre des ICPE pour les extensions de bâtiments, compte-tenu des contraintes du site.

C'est pourquoi, il convient de modifier par avenant ladite convention en décalant la date de remise du rapport intermédiaire au 15 juillet 2015, la date de réalisation de l'opération au 31 décembre 2015 et les modalités de versement de l'aide.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les termes de l'avenant n°2 à la convention d'aide à l'innovation avec la SAS SFP,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

\* Adopte à l'unanimité

## CONVENTION DE PARTENARIAT BŒUF À L'HERBE – AVENANT 2

M. Didier GAILLARD : Par convention du 17 octobre 2013, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay avait contractualisé avec la SCA Parthenaise des Eleveurs, la SAS SVEP et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour mener à bien une expérimentation intitulée "Bœuf à l'Herbe en Parthenay".

L'expérimentation vise à analyser le cycle économique de l'amont vers l'aval d'une production d'une viande de bœuf nourrie en majorité à l'herbe.

Les engagements de la SCA Parthenaise des Eleveurs était de mettre en production 18 châtrons sur 6 exploitations sur un cycle de 3 ans.

C'est finalement une série de plus de 40 animaux sur 4 exploitations qui a été mise en œuvre, les derniers résultats seront donc connus en 2018.

Pour autant, dans le cadre de l'expérimentation, les objectifs sont atteints, il convient donc de modifier la convention par voie d'avenant sachant que les montants de dépenses prévus par la Communauté de communes restent inchangés :

- article 2.1: Engagement de la SCA Parthenaise des Eleveurs,
- article 2.5: Engagements financiers des parties, coûts éligibles au projet,
- article 5: Modalités de paiement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir approuver l'avenant n°2 ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. GAILLARD : L'idée est d'augmenter les volumes de viande parthenaise Label rouge pour faire face à la demande. Pour ce faire, il est envisagé de pratiquer la castration de jeunes mâles, de la naissance jusqu'à un mois. En effet, la viande que tout le monde connaît et apprécie, n'est que de la viande issue de femelles et il y a un souci de quantité : sur 100 naissances, la moyenne veut qu'il y ait 50 femelles et 50 mâles, ce n'est pas suffisant. L'objectif est de voir la différence au niveau du coût et de la transformation des animaux, si l'âge de la castration peut influencer sur le type d'animal. Le but final évidemment est d'obtenir la même qualité de la viande, le même état d'engraissement. Le plus important reste ce que les consommateurs vont retrouver dans l'assiette, c'est-à-dire l'aspect et le goût.*

*Mme PROUST : Ce sont ces jeunes mâles castrés qu'on appelle châtrons ?*

*M. GAILLARD : Oui, c'est bien cela, un châtron est un taureau castré. Un castra dans d'autres espèces mais ça existe moins maintenant. Je tiens à préciser que d'un point de vue financier, il n'y a aucune modification quant à la participation de la Communauté de communes.*

## ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Didier GAILLARD : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est retenue en phase 1 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le thème de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) lancé par la Région et l'ADEME fin 2014.

L'EIT vise à optimiser et réduire les flux d'énergie et de matière d'un territoire et de ses activités économiques. Cela amène donc les acteurs à se concerter pour la recherche d'économies, de gains de compétitivité, au travers d'actions collectives (mutualisations, substitutions).

A titre expérimental, la ZAC de la Bressandière est concernée en phase 1 pour la mise en place d'actions.

La force de la démarche est de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé dont la valeur ajoutée résidera dans :

- une expertise articulée sur les projets du territoire,
- son expertise technique des synergies de mutualisation et de substitution possibles entre entreprises,
- son expertise du montage partenarial de ces actions et sa contribution à leur mise en œuvre (animation, gouvernance) permettant d'alimenter la stratégie économique et les documents de planification et de prospective du territoire (ex : DDmarche).
- son cout attractif pour les entreprises (gratuit) et réduit pour la collectivité :

Plan de financement 2015		
	Dépenses	Recettes
Financement AMO EIT phase 1	10 000 € *	CCPG : 3000 € (30%)
		FREE : 7 000 € (70%)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter le co-financement du FREE de la Région Poitou-Charentes conformément au plan de financement ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopté à l'unanimité

## ENVIRONNEMENT

### MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTE SELECTIVE – LOTS 2 ET 3 - AVENANT N°1

M. Jacques DIEUMEGARD : Le marché pour la collecte des ordures ménagères et collecte sélective a été signé avec l'entreprise Brangeon Environnement et notifié le 12 décembre 2014. Il est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Une erreur administrative dans la rédaction du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) a été relevée après la notification du marché.

L'article 24 du CCAP prévoit la constitution d'une garantie à première demande pour un montant forfaitaire de 30 000 €. Les lots 2 et 3 d'un montant peu élevé ne justifient pas l'application d'une garantie particulière.

L'avenant n°1 aux lots 2 et 3 ayant pour objet de supprimer l'article 24 du CCAP est sans incidence sur le montant du marché.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les termes précisés ci-dessus de l'avenant n°1 aux lots 2 et 3 du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES**

### **MARCHE D'ETANCHEITE DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

M. Laurent ROUVREAU : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché de travaux pour la réfection de l'étanchéité du complexe Léo Lagrange à Parthenay.

Le marché est composé de six lots. Le marché comprend également une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La commission ad hoc s'est réunie le 30 Mars 2015. Elle a proposé de retenir les options et de sélectionner les entreprises suivantes :

N°lot	Objet	Entreprises	Montant HT
1	Gros Œuvre	SARL DUPUY	51 354,30 €
2	Etanchéité	SMAC	169 423,79 €
3	Isolation par extérieur	SARL DUPUY	51 217,00 €
3 (option)	Isolation par extérieur	SARL DUPUY	16 807,75 €
4	Menuiseries extérieures	EURL MOYNET ALU	18 825,00 €
5 (option)	Electricité	Pas d'entreprise	
6 (option)	Peinture	SARL Blanchard	12 174,40 €
TOTAL HT			319 802,44 €
TOTAL TTC			383 762,93 €

Les options retenues correspondent à la réalisation complémentaire de travaux comprenant :

- la mise en œuvre du bardage et de l'isolation sur la façade arrière Léo Lagrange (lot 3),
- la peinture intérieure des murs sur la salle Bellefontaine (lot 6).

Le lot 5 est infructueux.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer les lots du marché d'étanchéité du complexe sportif Léo Lagrange comme présenté dans le tableau ci-dessus,
- de déclarer le lot 5 infructueux,
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises citées ci-dessus et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chap 23.

\* Adopte à l'unanimité

## CULTURE ET PATRIMOINE

### ADHESION 2015 CARUG

M. François GILBERT : Dans le cadre de l'organisation de concerts ou de soirées musicales, l'Ecole de Musique sollicite le CARUG pour la location de matériels techniques et/ou des techniciens. Pour bénéficier de ces prestations, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine doit adhérer à l'association, moyennant une cotisation de 15 € pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au CARUG pour l'année 2015, moyennant une cotisation annuelle de 15 €,
- de dire que les crédits sont ouverts au chapitre 011,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### VISITES ET ANIMATIONS DU PATRIMOINE - ADOPTION DES TARIFS 2015

M. François GILBERT : Le service animation du patrimoine propose tout au long de l'année des animations payantes pour les individuels et les groupes.

Afin de tenir compte de l'évolution du territoire intercommunal et des tarifs pratiqués par les autres territoires labellisés « Ville et Pays d'art et d'histoire » en Poitou-Charentes, de nouveaux tarifs sont proposés ci-dessous.

Prestation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>Tarifs individuels</b>		
Visites, randonnées, conférences, spectacles	Tarif plein : 4 € Tarif réduit (Enfant + de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées) : 3 € Gratuit -12 ans	Tarif plein : 5 € Tarif réduit (Enfant de plus de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées) : 3 € Gratuit -12 ans
Pass journée (2 animations)		7 € / personne
Conférences en maison de retraite	Gratuit	Gratuit
Patri'mômes	3 €	3 €
<b>Tarifs groupes</b>		
Visite de groupe : De 5 à 25 personnes	90 €	90 €
A partir de 26 personnes	3,60 € / personne	3,60 € /personne

	(à la place du forfait)	(à la place du forfait)
Tarif journée (2 visites-guidées)		7 € / personne Groupe de 5 personnes minimum
Tarifs scolaires		
Pour les écoles et les structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes	90 €	Gratuité sur l'ensemble des activités en et hors temps scolaire
Pour tous les autres établissements scolaires		
Visite découverte (1h30)	90 €	65 €/classe
Atelier pédagogique (2h)	90 €	90 €/classe
Journée découverte (visite + atelier)		130 €/classe
Livret « Parthenay au Moyen-Âge »	4,60 €	4,60 €

Il est proposé au Conseil communautaire:

- d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus des visites et animations du patrimoine,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

## **SPORT**

### **PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD ET CENTRE AQUATIQUE DE GATINEO – ADOPTION DES GRILLES TARIFAIRES 2015/2016**

M. Hervé-Loïc BOUCHER : Les grilles tarifaires ci-jointes pour les activités des centres aquatiques de Saint-Aubin-Le-Cloud et de GatinéO sont constituées de deux grands secteurs :

- un secteur « baignades grand public »,
- un secteur « animation de loisirs ».

A noter, concernant le secteur animation, la mise en place de séances de coaching et de remise en forme, de location de vélo aquatique et de bassins pour le centre de Saint-Aubin, ainsi que la suppression de l'abonnement annuel pour l'activité aquabébé et de l'abonnement 5 locations aquabike pour le centre aquatique GatinéO.

Depuis plusieurs années, il est appliqué une augmentation des tarifs de chacun des secteurs une année sur deux :

- pour l'année 2014/2015, les tarifs de la baignade au grand public avaient augmenté,
- pour l'année 2015/2016, il est proposé une augmentation des tarifs des animations de loisirs en majorant les droits d'entrée d'environ 2 % pour les habitants de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine et 7 % pour les hors Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs ci-joints des activités des centres aquatiques de Saint-Aubin-Le-Cloud et GatinéO,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

*M. le Président : Nous vous avons transmis avec la convocation à ce conseil, une fiche sur laquelle vous pouviez noter des questions qui pourraient être abordées lors de la séance de conseil. Nous en avons reçu deux : une d'Emmanuelle TORRE et une autre de Jean-François LHERMITTE. Je vais donc vous laisser la parole après une intervention de François GILBERT concernant le FLIP et le Ludo Park.*

*M. GILBERT : C'est une information faite à l'ensemble des communes. Chaque année dans le cadre du FLIP, il y a une animation de structures gonflables sur la place du Drapeau du côté de la Sous-préfecture. C'est une des seules animations payantes pour le public réalisée par la société Evacom passion. Cette société propose l'entrée dans cet espace à 6 € et gratuit pour les adultes et accompagnateurs. Depuis plusieurs années, nous proposons aux communes membres de la Communauté de communes d'acheter des entrées à un tarif préférentiel afin qu'elles puissent offrir aux enfants de leurs écoles primaires respectives une entrée chacun. Le tarif des entrées proposé aux communes est de 5 € par enfant au lieu de 6 € pour un volume minimal de 500 et maximal de 1 000. Seules les entrées utilisées par les enfants seront facturées. Chaque commune peut ainsi prendre contact directement avec la société Evacom passion jeux pour obtenir des entrées. Un courrier type aux familles est également proposé par le service jeux de la Communauté de communes pour expliquer la démarche aux parents. Je peux vous le lire, pour donner plus de sens à mes propos : « Le festival des jeux qui aura lieu du 9 au 20 juillet, accueille de nouveau sur la place du drapeau le Ludo Park, le village créatif de jeux gonflables, qui comprend de nombreuses attractions. A cette occasion, ma commune a décidé d'offrir comme les années précédentes une entrée à chaque enfant inscrit dans ses écoles primaires pour découvrir cette animation et en profiter pleinement. J'ai ainsi le plaisir de vous inviter à retirer les entrées gratuites pour vos enfants à partir du mercredi 9 juillet à l'accueil du festival situé devant le Palais des Congrès en échange de ce présent courrier. Je vous souhaite de passer un très agréable moment au Ludo Park etc... ». Voilà le courrier type envoyé par le maire aux parents d'élève de la commune.*

*M. le Président : Nous adresserons donc à chaque commune une proposition et nous soumettrons cet exemple de courrier.*

*Première question, Emmanuelle TORRE, je vous laisse la parole.*

*Mme TORRE : J'ai une question concernant la décision DCC41-2015 prise par M. le Président relative à la mise à disposition gratuite de la salle Léo Lagrange à l'association « Escrime Parthenay 79 », qui est une association subventionnée par la ville de Parthenay. Je voulais savoir pourquoi un complexe communautaire était mis à disposition gratuitement à une association subventionnée par la ville de Parthenay ? Je ne trouve pas ça cohérent.*

*M. le Président : Qu'est-ce qui ne vous apparaît pas cohérent ?*

*Mme TORRE : Soit la ville de Parthenay reprend le complexe, soit nous le mettons à disposition des associations communautaires... Soit l'un, soit l'autre.*

*M. le Président : La décision que j'ai prise est l'application d'une décision que nous avons prise ensemble il y a déjà pas mal de temps. Nous avons effectivement déterminé les équipements d'intérêt communautaire dont le complexe Leo Lagrange. Ces équipements reçoivent des élèves des écoles, des collèges et des lycées et il est clairement impossible de déterminer la provenance ou le domicile de chacun des élèves. Ce complexe a été placé d'intérêt communautaire du point de vue de son rayonnement.*

*Après nous avons pris une deuxième décision considérant que l'ensemble des associations et plus particulièrement les associations sportives, étaient soutenues par leurs communes d'accueil quelles que soient l'origine géographique des membres de l'association. C'est pour ça que nous pouvons avoir, comme par exemple avec l'association « Escrime Parthenay 79 » des adhérents issus de Parthenay et des adhérents qui ne sont pas issus de Parthenay. La ville de Parthenay a subventionné l'association qui a son siège à Parthenay mais n'a pas subordonné le montant de sa subvention en fonction du domicile de ses membres. C'est un peu la logique, l'association est résidente dans cette commune, c'est cette commune qui verse la subvention. Parce qu'à défaut, si toutes les associations sous prétexte d'accueillir des membres de plusieurs communes auraient vocation à être soutenues par la Communauté de communes, très sincèrement d'un point de vue financier cela ne serait pas possible. Mais tous les équipements ne sont pas communautaires, les stades par exemple, ne sont pas communautaires, ce sont simplement quelques équipements majeurs compte tenu de leur intérêt communautaire justifiant leur appartenance à la communauté.*

*M. ROUVREAU : GatinéO, équipement communautaire, reçoit également des associations communales.*

*M. BOUCHER : La pratique veut que les clubs sportifs qui utilisent les équipements communaux ou communautaires ne s'acquittent pas de redevance. Par exemple, pour le centre aquatique, le Conseil communautaire a fait annuler les lignes d'eau qui étaient louées au clubs sportifs tels que le TCG, le CNP et le club de plongée en actant qu'au bout de trois années, il n'y aurait plus de facturation. Cette démarche vise vraiment à soutenir la pratique du sport.*

*M. le Président : M. LHERMITTE ?*

*M. LHERMITTE : Je souhaitais intervenir sur l'enquête publique concernant le SCOT de Gâtine, qui implique toutes les communes puisqu'elles sont toutes comprises dans le périmètre du SCOT. Nous sommes un certain nombre de maires ruraux à considérer que les dispositions actuellement prévues par le SCOT, et notamment celle qui impose une surface moyenne de 1200 m<sup>2</sup> par maison, ne sont pas tout à fait compatibles avec l'attractivité que doivent avoir les communes rurales. En ce sens nous rejoignons la position de deux sénateurs des Deux-Sèvres qui nous ont écrit au mois de janvier pour nous dire que la surface moyenne prévue dans les Deux-Sèvres ne contribuera pas au maintien des paysages, des haies, des fossés etc... nous n'arriverons sûrement pas à avoir une attractivité forte au niveau de la Communauté de communes avec une telle surface. En outre, il y a un certain nombre de règles qui ne sont pas si évidentes, qui sont des règles d'imposition de projet dans le sol ou de lotissements qui là encore ne sont pas forcément tout à fait compatibles avec le caractère rural. Les communes rurales doivent se manifester dans le cadre de l'enquête publique, puisque c'est dans ce cadre que les choses peuvent évoluer. Si le public et la population sont consultés, ce n'est pas pour une raison informelle mais bien pour avoir l'avis des uns et des autres ainsi que pour affirmer deux choses : premièrement, il faut bien sûr respecter un principe de base qui est la réduction de la consommation de l'espace agricole, forestier ou naturel, et deuxièmement, cette réduction de consommation n'est pas forcément incompatible avec une forme d'urbanisation rurale qui ne soit pas basée sur 1200 m<sup>2</sup> mais sur des surfaces plus importantes. C'est la position qui est la mienne et qui est également celle d'un certain nombre de maires ruraux auxquels j'ai eu l'occasion d'en parler et je ne sais pas si c'est à la Communauté de communes d'intervenir sur ce cas mais ça me paraît quand même un élément important pour maintenir l'attractivité des communes rurales ainsi qu'un paysage rural avec ses propres contraintes qui ne sont pas suffisamment prises en compte par le projet de SCOT.*

*M. GAILLARD : Pour rebondir sur votre remarque, je pense que nous sommes un certain nombre dans cette salle à avoir travaillé sur le SCOT et assisté à de nombreuses réunions encadrées par le Pays de Gâtine, qui portait le projet. Nous avons tous eu les mêmes réflexions pour préparer le projet et le problème c'est que nous nous sommes heurtés à l'Etat lorsque nous l'avons présenté à la Préfecture, le préfet a rejeté le projet plusieurs fois. Je peux en témoigner par mon métier et ma fonction de maire d'une commune rurale ce n'est pas du tout comparable à ce que nous pouvons voir dans les grandes agglomérations, où les surfaces d'emprises sont importantes.*

*Dans nos communes rurales, il y a un certain nombre de personnes qui veulent faire construire une habitation dans un endroit qui leur plaît bien avec un paysage qui leur convient mais qui ne veulent pas spécialement se mettre dans un lotissement, et la loi n'autorise pas ce phénomène, ce que je peux comprendre mais je pense que nous pouvons trouver des alternatives. Pour en avoir discuté suffisamment dans les réunions publiques que nous avons pu avoir au niveau du SCOT, nous n'avons pas trouvé d'arrangement. Tout le monde sait quand même qu'il y a une petite différence entre les zones d'habitat d'activité 1 et les autres c'est-à-dire qu'il y a une différence d'à peu près 30 % par rapport à la surface et effectivement, ça peut être un peu restrictif pour certaines communes.*

*Une autre explication à la différence qui peut exister c'est que beaucoup de communes sont encore en RNU, et n'ont pas du tout de loi sur l'urbanisme par rapport à l'emprise du terrain.*

*La réflexion sur l'enquête publique est en cours, tout le monde peut s'exprimer ou donner son avis : pouvons-nous aller contre une décision qui a été prise par le passé ? Évidemment l'enquête publique est faite aussi pour essayer de faire avancer les choses mais jusqu'où pouvons-nous aller ? J'aimerais bien que les autres maires des communes rurales dans lesquelles il est réalisé des constructions donnent leur avis, ça pourrait nous faire avancer et nous aider dans la discussion.*

*M. GARNIER : C'est une enquête publique donc tout le monde peut s'exprimer, l'étape suivante c'est le tribunal administratif, il n'y a pas d'autres solutions.*

*M. GAILLARD : Bien sûr c'est évident, c'est le dernier recours, mais est-ce un avis partagé par tout le monde ou pas ?*

*M. GARNIER : Il ne faut quand même pas oublier qu'il y a un département français qui disparaît tous les 8 ans sous les maisons et les infrastructures. Le problème est là. Le terrain est le seul bien qui n'est pas renouvelable.*

*M. GAILLARD : J'entends bien mais je l'ai expliqué entre les zones 1 et les zones 3 par exemple, il y a une différence, et pour les communes qui sont classées en zone 2, nous avons des demandes de personnes et le souci c'est que ces personnes-là nous ne pouvons pas les retenir, ils vont ailleurs. Ce que je viens d'expliquer je l'ai exposé aux services de la ville lors des réunions de SCOT, nous avons eu des discussions avec eux et la position a été celle-ci. Nous sommes conscients que l'espace ne se régénère pas et qu'il faut le protéger ça c'est évident, par contre, le SCOT n'est pas figé, nous savons très bien qu'il peut se réviser. Nous avons déterminé des zones, des surfaces bien précises calculées par rapport au quota d'évolution des 10 dernières années comme pour les lotissements d'ailleurs. Les zones d'activité ne sont pas non plus figées, par exemple, si dans deux ans la ZAC de la Bressandière est remplie, nous n'allons pas dire que nous ne ferons plus rien, il n'y a rien de figé.*



*M. le Président : Nous vous avons remis sur table le Trait d'union, je me permets d'insister dessus à chaque fois et j'en profite pour remercier le service communication et le secrétariat général pour assurer sa périodicité. Je remercie également très sincèrement tous les élus et chefs de service qui ont eu la gentillesse de participer aux stands qui se sont tenus sur les fêtes de Pentecôte et qui ont attiré un nombre assez conséquent de visiteurs puisque nous avons à peu près estimé à 300 personnes ceux qui ont participé au jeu concours et donc un nombre encore plus conséquent qui sont venus questionner les élus et les chefs de service. Je vous remercie de votre participation. Ce conseil communautaire étant terminé, je redonne la parole à M. le Maire.*

*M. DIEUMEGARD : Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, vous êtes cordialement invités à venir partager un verre de l'amitié ainsi que évidemment nos amis spectateurs. Bonne soirée à tous.*

Fin à 19 h 30.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 29 mai 2015 au 12 juin 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;  
MEMBRES ;

Le PRESIDENT ;

Les